



COMPRENDRE LES RÈGLES SUR LE MOUVEMENT DES JOUEURS

Soccer Québec a adopté de nouvelles règles pour encadrer le mouvement des joueurs et joueuses dans la province. Ces nouvelles règles entrent en application dès la saison 2025 et se trouvent dans la section 35.8 des règles de fonctionnement de la Fédération.

1. QU'EST-CE QUE LE MOUVEMENT DES JOUEURS?

Le mouvement des joueurs est un concept existant dans de grandes fédérations sportives qui encadrent les joueurs et les joueuses qui souhaitent changer de club.

2. QU'EST-CE QU'UN JOUEUR MUTÉ?

Un joueur ou une joueuse est considéré comme muté quand il change de club. Le statut de muté est valable pour une période de deux ans après laquelle l'athlète est considéré non-muté. Certaines exceptions s'appliquent comme vous pouvez le voir dans la section 35.8 des règles de fonctionnement.

3. POURQUOI SOCCER QUÉBEC ENCADRE-T-IL LE MOUVEMENT DES JOUEURS?

Les règles qui encadrent le mouvement des joueurs ont été mises en place pour soutenir les clubs dans leurs efforts continus de développer le plus d'athlètes possible issus de leur communauté. Et ce, le plus longtemps possible, tout en créant des projets sportifs enrichissants pour leurs membres.

4. À QUI S'APPLIQUENT LES RÈGLES SUR LE MOUVEMENT DES JOUEURS?

Les règles sur le mouvement des joueurs s'appliquent à l'ensemble des joueurs et joueuses de la province. Les détails concernant l'accès à la compétition selon les ligues se trouvent dans la section 35.8 des règles de fonctionnement.

5. AVEC QUI COMMUNIQUER POUR EN SAVOIR PLUS?

Pour en savoir plus ou avoir de l'information sur des cas particuliers, nous vous invitons à communiquer avec votre club de soccer ou votre Association régionale de soccer (ARS).